

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**SOMME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

**Séance du mercredi 28 janvier 2026**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice : 13**

**Qui ont pris part à la délibération :**

**Qui ont pris part au vote : 10**

**Date de la convocation : 22/01/2026**

**Date d'affichage : 04/02/2026**

**N° Délibération : 04/01/2026**

---

**Présents** : Mmes Chrystèle CATEL, Ophélie COUZEREAU ; MM, Christian BOULOGNE, Jérémy DEVOS, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

**Absents excusés** ; MM. Gabriel LEFEVRE représenté par Jérémy DEVOS, Frédéric BÉRULLIER représenté par Vincent RETOURNÉ, M. Hervé PROYART non représenté.

**Absente** : Mme Claire DACHICOURT.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

**Secrétaire de séance** : M. Francis JULLIEN est nommé secrétaire de séance.

---


**N°04/01/2026 Abattage et plantations Peupleraie**

***Intervention de M. BÉRULLIER en visioconférence pour présentation du sujet concernant la peupleraie.***

M. BÉRULLIER informe les membres présents qu'il y a 1/3 des arbres qui sont malades soit 850 arbres environ. Ils doivent être coupés, ce sont les « Trichoarpa » qui ont été atteint par la maladie du puceron lanigère. La tempête de janvier a fait tomber 15 % des arbres. Les arbres vont être vendus entre 5 € et 40 € par M3 selon la qualité du bois. M. BÉRULLIER précise que « Forêt d'ici » ne fait pas de proposition précise de vente mais juste une estimation entre 20000 € et 24000 €. La destination de ces bois peut être pour le chauffage, ou le déroulage. L'abattage est précoce car normalement il doit s'effectuer au bout de 25 ans et les peupliers ne sont plantés que depuis 16 ans. Les grumes seront stockées sur le côté des chemins et si cela est impossible une plateforme devra être mise en place le long de la départementale pour stocker ces grumes, le coût de cette plateforme sera à la charge de la commune. Les souches ne seront pas extraites et le stockage devrait durer environ 6 mois selon le temps de séchage. Il sera nécessaire de demander l'accord au conseil départemental pour mettre en place cette plateforme. Pour limiter les coûts de ce chantier, M. BÉRULLIER se propose pour le suivi du chantier. Il faut répondre rapidement à l'offre qui date du mois de novembre 2025. La synthèse de M. BÉRULLIER est qu'au final, cela ne devrait ni rapporter ni coûter d'argent à la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, 10 voix pour, décide de faire procéder à l'abattage et à la replantation de ces arbres et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.**

Le secrétaire de séance  
Francis JULLIEN



LE MAIRE  
MICHEL VAN DE VELDE  
*Man*

- **Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.**
- **Pour extrait conforme, Morisel, le 29 janvier 2026.**
- **Transmis au représentant de l'État et publié le : 04 février 2026.**